ART. 2 N° 1067

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 1067

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère des armées s'engage à demander à l'Observatoire Défense et Climat un rapport sur le rôle stratégique des zones polaires et des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dans la prévention des risques climatiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite que le gouvernement s'engage à prévoir les risques climatiques et géostratégiques engendrés dans les zones polaires et les TAAF, en demandant un rapport à l'Observatoire Défense et Climat. L'Observatoire Défense et Climat, rattaché au Ministère des Armées, est censé avoir un « rôle prospectif et de cartographie des risques liés au changement climatique dans les zones d'intérêt pour la France ». Pourtant, aucune précision n'est donnée sur les objectifs précis ou les moyens alloués à cette mission de recherche sur les conséquences potentielles du changement climatique — question particulièrement saillante dans les zones polaires. Il semble essentiel d'inclure cette problématique dans la loi de programmation militaire 2024-2030, avec des objectifs et des moyens précis, ainsi qu'un calendrier de restitution des travaux de recherche.